

Sujet : [INTERNET] Enquête publique aire de grand passage La Jarne

De : polo <polo44989@gmail.com>

Date : 20/03/2024 16:39

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr, polo44989@gmail.com

Monsieur,

je viens apporter mes remarques sur le projet d'implantation d'une aire de grand passage sur la commune de La Jarne

- la route entre La Jarne et Angoulins, déjà fortement encombrée en période estivale, est relativement dangereuse, ajouter du trafic avec près de 800 personnes sur cette zone serait une folie

- la seconde aire de grand passage, prévue au sud de Saint Rogatien, est déjà très proche de celle prévue à la Jarne (moins de 7 minutes en voiture), de plus, cela ferait 2 aires à l'est du centre de la cda représenté par La Rochelle

Quelle(s) solution(s)?

Il serait plus judicieux de mieux répartir ces 2 aires, et surtout, sur des zones non cultivables

La préservation des surfaces cultivables est, plus qu'une prorité, un enjeu majeur de demain, la loi contre l'artificialisation des sens va également en ce sens, alors quitte à construire des infrastructures, autant qu'elles le soient sur des zones non productrices.

Bien entendu, il faut aussi prendre en compte la bio diversité des zones humides, mais la prorité numéro 1 reste la production agricole, et particulièrement en ces temps incertains (guerre en Ukraine).

Où?

- au sud, vers les boucholeurs, accès proche de la 4 voies, zones de marais avec des espaces aménageables

- au nord, vers Esnandes

Quelle(s) alternative(s)?

A t'on réellement besoin d'un nombre si importants de ce type d'aire sur toutes les agglomérations de France?

Je n'en suis pas certain vu le peu de succès que rencontre les aires de grands passages récemment créés.

Sans parler du coût d'un tel projet, il serait plus judicieux de répartir ces zones, afin d'éviter une trop forte concentration à un ou 2 endroits, par ailleurs les différents groupes que constituent les